

Semine : Source de Coz.

La rivière Semine, à la fin de son parcours, juste avant sa jonction avec la Valserine, reçoit la source de Coz, au débit important, environ deux cents litres à la seconde.

L'érosion karstique, propre aux roches calcaires a provoqué la formation de circulations souterraines dans un réseau de grottes et la source est une résurgence d'une nappe qui se termine au sud du massif jurassien.

D'après des textes anciens retrouvés dans les écrits des moines de Saint-Claude qui possédaient de nombreuses terres dans le Jura avant l'an 1000 il est dit :

« La forêt qui est appelée Jura, depuis la fin de l'eau du Brassus (l'Orbe) et de là jusqu'au Noirmont où l'eau se perd dans un trou (lac des Rousses) jusqu'aux Alpes et jusqu'au chemin qui vient par le milieu de la Ferrière comme l'eau coule qui est appelé Serine. »

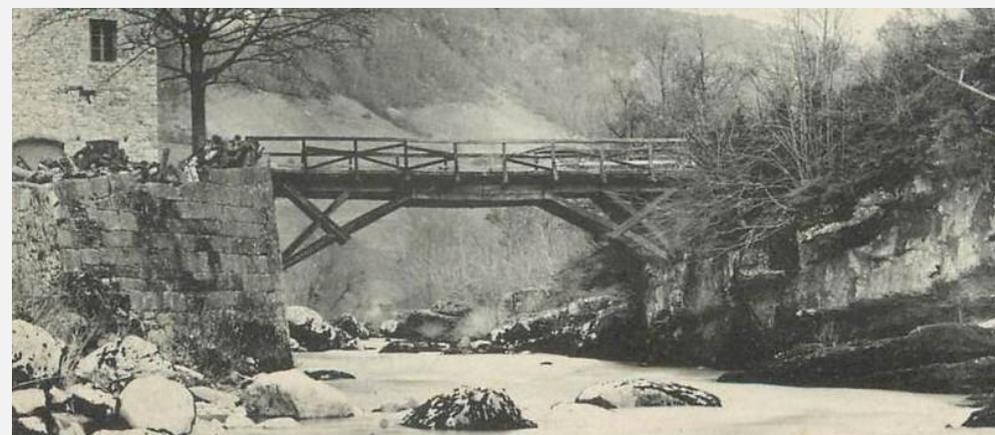
A la fin du XIX^e lors d'un incendie au village des Rousses d'en bas, situé au bord du lac, les tavaillons des toits et de murs des maisons furent poussés par les vents jusqu'en dans les eaux du lac.

De nombreuses années après, certains tavaillons ressortirent à la résurgence de Coz. Ce qui expliquerait bien l'existence d'une importante nappe souterraine sous le massif du Jura.



15 août 1909 : Pont de Coz.

Le pont de Coz est en très mauvais état et des accidents étant à craindre, l'agent voyer se rend sur place et met en demeure Mme veuve Sarrazin Auguste chargée de son entretien de faire les réparations qui sont nécessaires.



1910 : Source de Coz.

Zéphirin Jeantet fait l'acquisition de la source de Coz, des terrains et bâtiments appartenant à la famille Sarrazin pour une somme de 28000 francs.

1911 : Bellegarde ; Article de l'Avenir régional ;

« Notre population s'intéresse toujours et très vivement à la question d'adduction d'eau.

Les contribuables se demandent avec anxiété si la municipalité va enfin revenir de son erreur, abandonner le projet de 450 000 francs pour l'adduction de la source de Coz, et entrer à nouveau en pourparlers avec la commune de Chatillon pour réaliser entre les deux cités l'adduction de la source des Gallanchons.

Qu'on le veuille ou non, le projet des Gallanchons se présente comme le plus favorable pour l'alimentation en eau potable des services publics de la ville de Bellegarde. Le débit de la source des Gallanchons est suffisant pour alimenter les deux agglomérations, et cette source présente le très grand avantage de se trouver à une altitude élevée, qui permettra de desservir tous les quartiers de Bellegarde contrairement à celle de Coz qui demande un moteur électrique pour élever l'eau, système très onéreux et peu pratique, d'un entretien coûteux ;

D'autre part, l'adduction de la source des Gallanchons ne nécessiterait pas pour Bellegarde une dépense de 450 000 francs, comme le projet de Coz.

La part de Bellegarde ne serait pas sensiblement supérieure à 200 000 francs, si l'adduction de la source des Gallanchons était réalisée après entente avec la commune de Chatillon.

Il est vrai que les grandes lumières de notre Municipalité prétendent qu'une entente entre Chatillon et Bellegarde pour l'adduction d'eau des Gallanchons, réserve obligatoirement à Bellegarde une série de contestations, d'ennuis et de procès.

Mais, par un singulier contraste, par une véritable aberration, les mêmes grandes lumières qui ont voulu trouver dans le projet des Gallanchons une impossibilité d'entente entre deux communes, proposent pour le projet de Coz une entente avec la commune d'Arlod, à laquelle une partie de l'eau élevée mécaniquement à grands frais serait avantageuse. Comprendra qui pourra !

Le plus amusant de l'histoire, c'est que les grandes lumières de la municipalité de Bellegarde qui ont conçu l'entente avec Arlod pour le projet de Coz, se figurent, dans leur incommensurable naïveté, que leur secret, qui est celui de Polichinelle, est une géniale trouvaille.

Le plus clair de l'affaire, ce qui intéresse au premier degré les contribuables, c'est que le projet de Coz, même en supposant que l'entente se réalise avec Arlod, coûtera à la ville de Bellegarde 200 000 francs de plus que le projet des Gallanchons.

Le projet de Coz serait en plus gravé d'une servitude perpétuelle, onéreuse, qui résulterait des dépenses nécessitées pour élever une partie de l'eau à l'aide de béliers hydrauliques ou d'un moteur électrique.

Indépendamment des frais de premier établissement de cette installation élévatrice d'eau, il faut en effet tenir compte de l'entretien du matériel et du personnel nécessaire pour en assurer le fonctionnement.

Voilà dans quel guêpier veut nous engager la municipalité BERTOLA.

1913 : Pont de Coz.

Zéphirin Jeantet, agent voyer de Chatillon fait refaire en maçonnerie le Pont de Coz aux frais des communes de Chatillon, Confort et Montanges.

12 mars 1914 : Source de Coz.

Ouverture d'une enquête sur l'utilité publique du projet du détournement d'une partie des eaux de la source de Coz pour un projet d'adduction d'eau de la ville de Bellegarde.



Montanges le 3 octobre 1920 : Lettre du Maire Pochet.

Monsieur le Sous-préfet.

Les archives de la commune ayant été détruites par l'incendie de 1861 il y a lieu de voir à la Préfecture les actes administratifs concernant :

1/ La source du moulin de Coz appartenant à la commune avec son terrain a été cédée en 1859 à la famille Sarrazin, acquéreur et propriétaire du Moulin de Coz, pour faire mouvoir son moulin, à condition d'entretenir le pont sur la Semine reliant Montanges à Chatillon.

Ce moulin a été supprimé par le propriétaire actuel au grand détriment de la commune, et le pont menace ruine et présente un danger pour la circulation.

2/ Il y a 70 ans environ, la commune de Montanges possédait au hameau de Trébillet une pièce de terre de 4 hectares environ dite « Au Nan-Blanc ».

Comme celle de la source de Coz cette propriété suivant les renseignements recueillis dans le pays avait été cédée en 1851 à la famille Crochet possédant l'usine d'asphalte construite au hameau de Trébillet, mais à condition d'entretenir le pont en bois également sur la Semine, reliant Montanges à Chatillon.

Depuis 30 ans environ, ce pont a été remplacé par un en pierres construit par les Ponts et Chaussées ; de ce fait le pont en bois n'étant plus à la charge du propriétaire de l'usine d'asphalte, il semble que la pièce de terre dite « Nan-Blanc » doit revenir à la commune de Montanges.

Depuis plus de 20 ans la famille Crochet a vendu cette propriété. On se demande en pareil cas, si la famille Crochet en était bien propriétaire ; il y a lieu de voir aux archives de la Préfecture le ou les actes administratifs concernant ces deux affaires et me renseigner.

Le Maire de Montanges : Pochet.

14 décembre 1922 : Lettre anonyme adressée au Préfet contre la vente de la source de Coz à Bellegarde.

Monsieur le Préfet,

Je me permets de vous écrire pour vous dire que la Source de Coz est à la commune et pas à Mr Jeantet. La source a été prêtée au meunier du Moulin de Coz et pour ça il devait entretenir le pont qui est plus bas.

Jeantet, c'est le gendre de l'ancien maire Berrod, et c'est pour ça qu'il lui a laissé prendre la source pendant qu'il était Maire.

La source est à la commune de Montanges ; les Sarrazin vous le diront aussi ; il tenait le moulin avant Jeantet et c'est sur qui lui ont pas vendu la source avec leur bien ; on sait bien tout ça dans la commune, mais on peut rien dire ; on n'est pas assez grand pour être fort et les Jeantet sont forts, surtout celui qui est à Bellegarde ; c'est lui qui commande le Maire de Bellegarde pour acheter la source à son frère au lieu de la commune.

Notre commune a perdu de la même manière la pièce de terre qu'on dit « Au Nan-Blanc » ; le maire Berrod s'en servait sans payer à la condition qu'il s'occupe de l'entretien du pont de Trébillet qui était en bois. On en a fait un autre en pierres ; il n'avait pas à s'en occuper mais il n'a jamais rendu le Nan-Blanc.

On dit dans le pays que quand Jeantet était toujours fourré dans la mairie c'était quand il faisait un autre plan cadastral.

Les gros du pays n'ont pas le droit de rien dire ; ils sont devenus riches après avoir été MAIRE ;

Veillez agréer Monsieur le Préfet les civilités de votre serviteur.

Bellegarde le 9.12.1922 : Rapport de l'agent voyer au sujet de la Pétition anonyme contre Mr Jeantet.

Par lettre adressée à Mr le Préfet, un anonyme s'élève contre l'acquisition par la commune de Bellegarde de la source de Coz appartenant à Mr Jeantet, qui dit-il ne lui appartient pas, contre la prise de possession d'une parcelle de terre au Nant Blanc par Mr Berrod.

Nous n'avons pas à connaître les deux premières questions qui sont communales ou privées ; quant à la troisième, le pont a été reconstruit par Mr Jeantet, il y a quelque deux ans et il est en bon état.

Enfin quoique cette lettre n'intéresse nullement notre service, il suffisait qu'elle soit anonyme pour que nous proposions de la détruire purement et simplement.

8 mai 1924 : Vente de la source de Coz à la ville de Bellegarde.

La vente est faite telle que ladite source et la bande de terrains vendus, existent, s'étendent, se comportent en leur état actuel sans aucune exception ni réserve avec tous les droits de propriété de communauté et autres pouvant y être attachés. La présente vente est faite moyennant la somme de 150 000 francs de prix principal que la ville de Bellegarde ainsi que l'exige Mr Bertola s'engage à payer au vendeur aussitôt après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi.

Mr Jeantet est propriétaire des immeubles, objets de la présente vente pour les avoir acquis avec d'autres de Mme Pitot Caroline Mélanie, veuve en premières noces de Mr Jacques Auguste Sarrazin et en secondes noces de Mr François Joseph Savarin, receveur des contributions directes en retraite, demeurant à Saint Germain par acte reçu de Maître Rey, notaire à Billiat le 8 juin 1910.

Cette vente a été consentie moyennant le prix principal de 28 000 francs stipulé payable aux dates indiquées sur l'acte.

La source et la bande de terrains appartenaient à Mme Savarin, née Pitot, pour les avoir recueillis dans la succession de Mr Jacques Sarrazin son premier mari dont elle était héritière universelle aux termes de son testament sous la forme olographe fait à Coz le 20 août 1887, déposé au rang des minutes de Maître Budin, notaire prédécesseur de Maître Rey le 12 février 1890. Mr Sarrazin est décédé en son domicile au Moulin de Coz le 20 janvier 1890, ne laissant pour lui succéder aucun ascendant ni descendant.

Mr Jacques Sarrazin était propriétaire des immeubles comme provenant des successions de François Marie Sarrazin, son père en son vivant propriétaire meunier à Coz où il est décédé le 24 mars 1866 et de Mme Marie Françoise Berrod, sa femme décédée le 23 février 1862 laissant pour héritier quatre enfants : Jacques Auguste, Louis Victor, François Jules et Joseph Sarrazin.



Par acte reçu par Maître Caire le 5 avril 1866 Louis Victor et François Jules ont vendus à Jacques Auguste et Joseph les parts et portions leur revenant mes biens immeubles dépendant des successions de leur père et mère moyennant un prix de 7000 francs.

Par acte reçu par Maître Caire du 27 août 1873 Joseph a cédé à son frère Jacques Auguste tous les droits lui appartenant comme héritier de ses père et mère.

François Marie Sarrazin était propriétaire de ces immeubles pour les avoir acquis de Mr Louis Achard, ancien conseiller d'état, propriétaire demeurant à Genève par acte de Maître Caire du 5 mars 1859 transcrit au bureau des hypothèques de Nantua N°128. Cette vente avait été consentie sous la charge d'entretenir le Pont établi sur la rivière à côté de l'usine ; cette servitude étant attenante à la jouissance de la source.

Mr Achard était propriétaire des terrains et de la source pour les avoir acquis de Mr Louis Fabry, sous-préfet de Gex aux termes d'un PV d'adjudication devant Maître Crochet, notaire à Montanges le 31 juillet 1831 suivant un prix quittancé par acte de Maître Tissot à Nantua du 16 juin 1832.

Mr Fabry ayant acquis ces biens des héritiers Gavin, par acte du notaire Crochet du 9 décembre 1821 ;

Historique :

La source et la bande de terrains appartenaient à Mme Savarin, née Pitot, pour les avoir recueillis dans la succession de Mr Jacques Sarrazin son premier mari dont elle était héritière universelle aux termes de son testament sous la forme olographe fait à Coz le 20 août 1887, déposé au rang des minutes de Maître Budin, notaire prédécesseur de Maître Rey le 12 février 1890. Mr Sarrazin est décédé en son domicile au Moulin de Coz le 20 janvier 1890, ne laissant pour lui succéder aucun ascendant ni descendant.

Mr Jacques Sarrazin était propriétaire des immeubles comme provenant des successions de François Marie Sarrazin, son père en son vivant propriétaire meunier à Coz où il est décédé le 24 mars 1866 et de Mme Marie Françoise Berrod, sa femme décédée le 23 février 1862 laissant pour héritier quatre enfants : Jacques Auguste, Louis Victor, François Jules et Joseph Sarrazin.

Par acte reçu par Maître Caire le 5 avril 1866 Louis Victor et François Jules ont vendus à Jacques Auguste et Joseph les parts et portions leur revenant mes biens immeubles dépendant des successions de leur père et mère moyennant un prix de 7000 francs.

Par acte reçu par Maître Caire du 27 août 1873 Joseph a cédé à son frère Jacques Auguste tous les droits lui appartenant comme héritier de ses père et mère.

François Marie Sarrazin était propriétaire de ces immeubles pour les avoir acquis de Mr Louis Achard, ancien conseiller d'état, propriétaire demeurant à Genève par acte de Maître Caire du 5 mars 1859 transcrit au bureau des hypothèques de Nantua N°128. Cette vente avait été consentie sous la charge d'entretenir le Pont établi sur la rivière à côté de l'usine ; cette servitude étant attenante à la jouissance de la source.

Mr Achard était propriétaire des terrains et de la source pour les avoir acquis de Mr Louis Fabry, sous-préfet de Gex aux termes d'un PV d'adjudication devant Maître Crochet, notaire à Montanges le 31 juillet 1831 suivant un prix quittancé par acte de Maître Tissot à Nantua du 16 juin 1832.

Mr Fabry ayant acquis ces biens des héritiers Gavin, par acte du notaire Crochet du 9 décembre 1821 ;

09.1934 : Rapport de Mr Doncieux, professeur à la faculté des sciences de Lyon, sur la communication souterraine entre la Valserine et le chenal de la Source de Coz.

« La source de Coz, qui alimente Bellegarde, appartient à la catégorie très spéciale des sources du calcaire, ou sources vaclusiennes, caractérisées par des débits énormes, des crues très rapides après les pluies et de très grosses différences de débit entre les basses et les hautes eaux de 1 à 100 et au-delà.

La source de Coz avec son débit considérable équivalent à celui d'une rivière, n'a pas cependant de crues très brusques et son débit ne varie pas dans de très grosses proportions, de 1 à 3 ou 4, par exemple. Ces deux caractéristiques sont d'ailleurs à l'éloge de la source qui présente plus de garanties de salubrité que beaucoup d'autres. Le bassin d'alimentation de ces sources est toujours extrêmement étendu et la plupart du temps, il est impossible à délimiter exactement à cause des relations, des anastomoses (*Abouchement de deux vaisseaux l'un dans l'autre*) qui peuvent s'établir souterrainement entre des bassins différents ou paraissant séparés extérieurement.

Dans le cas de la source de Coz, le bassin d'alimentation qui s'étend forcément au Nord de la source, peut aller bien loin au-delà de Belleydoux et de la Combe d'Évuaz, dans la direction des Bouchoux et de la Pesse. On peut considérer qu'il est limité à l'Ouest par le cours de la Semine et à l'Est par la Valserine ; ces deux rivières formant des coupures extrêmement profondes.

Au point de vue géologique, la structure de cette vaste région est très complexe, disloquée, plissée, faillée, et on y rencontre toute la série des terrains secondaires depuis l'extrême base (Trias de Champfromier) jusqu'au Crétacé inférieur inclus ; Cette énorme série est généralement calcaire, mais présente aussi d'importants niveaux marneux (marnes de l'oxfordien inférieur et supérieur, marnes et calcaires marneux de l'Hauterivien dans le crétacé inférieur, pour ne citer que les plus importants).

ETC ...

Rapport géologique du 23 juin 1980.

La source de Coz a son point d'émergence sur la rive gauche de la Semine à environ quatre cents mètres du confluent de cette dernière avec la Valserine à vingt mètres du lit de la rivière, les eaux jaillissant d'une faille du rocher à la cote 380.

Un rapport géologique édité le 23 juin 1980 donne les explications suivantes :

« Le fort débit de la source de Coz soit de 120 à 200 litres par seconde est totalement disproportionné en regard des dimensions réduites de l'impluvium limité au plateau de Montanges. Ce plateau est parcouru par des rivières à débit moyen : La Volferine et La Sandezanne, affluents de la rive droite de la Valserine. Ces cours d'eau prennent naissance sous la carapace calcaire du jurassique supérieur, au toit des marnes oxfordiennes sous la forêt de Champfromier. Une partie de ces eaux pénètre grâce à des pertes dans le réseau urgonien et rejoint les réseaux valanginiens. Parmi ces derniers, seul le réseau supérieur ne s'amorce qu'à la suite de fortes pluies. On peut donc considérer que les eaux de la source de Coz, en majeure partie ont une origine lointaine. L'autre partie correspond à une alimentation plus proche par l'infiltration des eaux météoriques dans les calcaires urgoniens du plateau. La source de Coz correspond à une résurgence, selon des estimations déjà anciennes. »